



Suite a une fuite de chaudière

Par **fifitoun**, le **17/01/2010 à 13:27**

Bonjour, suite a une panne de chaudière cela fait une semaine que l'on n'a plus d'eau chaude, ni de chauffage, la panne est survenu le vendredi et le devis a été signé le lundi suivant par ma propriétaire à ce jour nous n'avons toujours pas de nouvelles de la société qui devrais intervenir, que peut on faire pour cela? avons nous un recours contre l'entreprise? nous avons des convecteur mais cela a augmenter considérablement notre consommation électrique quelle démarche pouvons nous faire pour cela? Merci pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **17/01/2010 à 15:28**

[fluo]ADIL DU MAINE ET LOIRE[/fluo]
312 Avenue René Gasnier
49100 Angers
02 41 81 89 40
Bonjour, lundi prenez contact avec l'Association ADIL (défense des locataires), ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à faire bouger l'entreprise de dépannage pour la chaudière, courage et bon dimanche à vous.